



Français du monde

Droits des femmes, le combat continue

Pourquoi consacrer le dossier de ce numéro de Français du monde aux droits des filles et des femmes ?

Parce qu'au-delà de l'évocation nécessaire des 40 ans de la loi Veil, le prix Nobel de la paix attribué à une jeune Pakistanaise en lutte pour le droit des filles à l'éducation et la répétition chaque jour de violences envers femmes et fillettes nous rappellent l'**urgence d'agir** et de dénoncer sans cesse ces violences. Souvenez-vous par exemple des 200 écolières nigérianes enlevées par Boko Haram, des épouses indiennes vitriolées, des fillettes mariées de force, des violences sexuelles ; en 2013, tous les trois jours, une Française meurt sous les coups de son époux ...

Il y a 40 ans Simone Veil faisait adopter la loi pour le droit à l'avortement, malgré l'opposition des tenants d'une morale étreinte, machiste et passéiste : un progrès immense pour les femmes car il n'y avait alors que des solutions barbares et dangereuses à leur disposition.

Où en est-on aujourd'hui en France ? Dans sa vie, une femme sur trois a encore recours à l'avortement, et s'il existe des freins et des résistances ici et là, on voit aussi des évolutions positives. Mais ailleurs, ce droit n'est pas totalement établi ou recule : Espagne, Pologne, Irlande pour ne parler que des pays européens.

Le prix Nobel de la paix attribué à Malala Yousafzai, rescapée d'un attentat lié à son

combat pour le droit à l'éducation, est un signal important lancé au monde. Comme l'avait bien compris Malala, **le respect des droits des filles, puis des femmes, passe par l'éducation**. Sans éducation, pas d'accès aux savoirs, pas de prise de conscience, de possibilité de défendre ses droits, pas de progrès ni d'égalité...

Mais pour les filles, doublement discriminées comme fille et mineure, c'est leur droit à la vie, à l'éducation, à la santé et à la protection qu'il faut faire respecter quand mariages précoces ou forcés, abus sexuels, ou enrôlement forcé créent les conditions de leur exploitation en tant que femmes.

Pour le droit des femmes, le combat n'est jamais fini : il suffit de lire les statistiques françaises sur la pauvreté, l'exclusion, les retraités pauvres, la violence ou le harcèlement ... pour s'en rendre compte.

Alors que reviennent à la mode des idées misogynes sur le rôle de la femme, la nouvelle loi pour l'égalité hommes-femmes est une bonne chose et il faudra en mesurer les effets. En attendant, restons vigilant(e)s car comme disait Simone de Beauvoir : « *N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question* ».

Quarante ans plus tard, ses paroles font écho.

Marie-Pascale Avignon-Vernet

Première session de l'Assemblée des Français de l'étranger (AFE), nouvelle formule

L'Assemblée des Français de l'étranger, nouvelle formule, se réunissait pour la première fois, du 6 au 10 octobre 2014. Les différents conseillers élus ont travaillé à la mise en place de la nouvelle assemblée. Ils ont réfléchi sur le règlement intérieur et mis en place six commissions de travail :

- Finances, budget et fiscalité ;
- Commerce extérieur, développement durable, emploi et formation ;
- Enseignement, affaires culturelles, francophonie, audiovisuel extérieur ;
- Lois, règlements et protection consulaire ;
- Sécurité des biens et des personnes ;
- Affaires sociales et anciens combattants.



Matthias Fekl, secrétaire d'état auprès du ministre des Affaires étrangères et du développement international chargé du commerce extérieur, de la promotion du tourisme et des Français de l'étranger est venu annoncer un certain nombre de mesures de simplification des formalités administratives dont la fin de la double comparution pour l'obtention des passeports. Les Français

pourront récupérer leur passeport par un envoi postal sécurisé. Mais aussi la réforme de l'inscription au registre avec l'ambition d'élargir l'inscription des Français au registre en mettant en place une inscription en ligne.

Concernant le budget 2015, la dotation du programme 151 est de 155,5 millions contre 151,2 millions en 2014. A noter un changement important, **la ligne budgétaire emploi et formation professionnelle de 700 000 euros a été supprimée et rattachée aux régions**. Les Français de l'étranger seront rattachés à la région Ile-de-France.

La prochaine session AFE aura lieu du 16 au 20 mars 2015



Éduquées aujourd'hui, plus libres demain

Tous ensemble, nous formons le plus grand collectif réuni pour relever le défi de l'éducation.

En adhérant à votre association, votre coopérative, votre fondation, votre mutuelle, votre syndicat, vous devenez membre de Solidarité Laïque.

Pour défendre les droits fondamentaux, nous avons besoin de femmes et d'hommes éduqués, responsables et libres. La laïcité est au cœur de notre action.



www.solidarite-laique.org

En tant qu'adhérent à Français du monde-adfe, vous êtes membre de Solidarité Laïque.

Solidarité Laïque est un collectif de 51 organisations.



BON DE SOUTIEN

À retourner avec votre versement à : Solidarité Laïque - 22 rue Corvisart 75013 Paris

☐ **OUI**, je soutiens les programmes menés par l'association en France et dans le monde cette année, et **je fais un don de :**

Soit, après déduction fiscale de 66% :	☐ 30€	☐ 40€	☐ 50€	☐ 70€	☐ 100€
	10,20€	13,60€	17€	23,80€	34€
	☐ À ma convenance :€				

→ Je recevrai le **reçu fiscal** me permettant une **déduction d'impôt de 66%** soit les **deux tiers de ce montant**, mais donnant à l'association la possibilité d'agir 3 fois plus qu'il ne me coûte.

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : [] [] [] [] Ville :
Courriel :@.....

Informative et Liberté : Pour tout droit d'accès et de rectification, s'adresser à Solidarité Laïque. Si vous ne souhaitez pas que votre adresse soit échangée, veuillez cocher la case ci-contre.



© DR

Trois questions à Marc Villard, président de l'AFE

1. La loi de juillet 2013 a profondément changé la représentation des Français de l'étranger et en particulier l'AFE, dont le président est désormais élu par et parmi ses membres. Selon vous, quel est le nouveau rôle de cette assemblée rénovée et quelle est la responsabilité du président élu ?

Le rôle de cette assemblée n'est pas très différent de celui de l'ancienne : nous sommes les interlocuteurs, mais pas les seuls, du gouvernement et des administrations sur tous les sujets concernant les Français de l'étranger.

La réforme, en instituant 453 conseillers consulaires renforce la proximité avec les Français non-résidents et fait de l'AFE, la porte-parole des conseillers consulaires qui l'ont élue. A leur écoute, elle travaille sur les sujets de fond et les informe régulièrement de ses travaux, des résultats obtenus et des attentes.

Cette assemblée consultative, comme la précédente, doit travailler en étroite collaboration avec les parlementaires. Nous avons, avec la taxation des plus values immobilières, un très bon exemple d'un problème soulevé par l'AFE et qui fait aujourd'hui l'objet d'un amendement parlementaire.

Premier président élu de l'AFE ma plus grande responsabilité, avec le Bureau, est de faire en sorte que cette assemblée réponde aux attentes de nos concitoyens. Le principe de proximité, voulu par Hélène Conway-Mouret, doit se traduire concrètement par une prise en compte des problèmes rencontrés, des nouvelles données socio-économiques de l'expatriation et aider à valoriser notre présence à l'étranger. J'y veillerai, et je sais que nous avons en Laurent Fabius et Matthias Fekl des interlocuteurs attentifs.

2. La première réunion de l'Assemblée des Français de l'étranger, nouvelle formule, a eu lieu en octobre dernier. Quelles sont vos impressions ? Quels étaient les objectifs de cette session ?

Je garde de cette session une excellente impression et suis confiant pour l'avenir. Réformée, l'AFE ne disposait pour son fonctionnement que du cadre défini par la loi et les décrets. Le premier travail était donc de la doter d'un président, d'un Bureau puis d'un règlement intérieur.

Des dissensions à droite nous ont permis d'avoir une voix prépondérante sur l'organisation de l'assemblée. Les postes de responsabilités, au Bureau ou dans les commissions ont été, à notre initiative, répartis « à la proportionnelle » qui est la seule façon de garantir un fonctionnement harmonieux. Nous avons posé les bases du Règlement Intérieur qu'un groupe de travail paritaire va finaliser et qui sera adopté lors de notre session de mars.

Les six commissions ont pu se réunir, réfléchir aux thèmes de travail qui seront les leurs pour les mois à venir. En session plénière nous avons travaillé sur le budget de l'action extérieure de l'Etat, rencontré et interrogé différents responsables des administrations qui concernent directement nos concitoyens.

Organiser l'AFE et la mettre au travail, tel était l'objectif de cette première session, objectif atteint.

3. Maintenant que l'organisation de cette nouvelle AFE est en place, quels sont les prochains chantiers à mener ?

Ils ne manquent pas, et sont le reflet des préoccupations de nos concitoyens : enseignement, protection sociale, fiscalité, sécurité, appui aux entreprises...

Personnellement j'attacherai une attention toute particulière à la protection sociale de nos concitoyens de plus en plus nombreux sans couverture sociale, ce qui représente un énorme risque potentiel, et à la mise en œuvre renforcée des moyens pour obliger les parents défaillants –majoritairement des pères– à s'acquitter de l'obligation alimentaire.

Avec mes collègues du Bureau nous veillerons aussi à ce que tous, diplomates, fonctionnaires, conseillers consulaires, conseillers AFE trouvent leur juste place dans ce nouveau dispositif et apprennent à travailler ensemble, dans le respect et la compréhension des prérogatives des uns et des autres !

Sommaire

Actualité p. 3
Trois questions à Marc Villard, président de la nouvelle AFE

Culture p.4

Dossier p.5

- Pouvoir dire non contre les mariages forcés

- Le préservatif féminin, instrument d'émancipation des femmes

- 40 ans après l'IVG, la vigilance reste de mise

- Entretien avec Caroline De Haas engagée et engageante

Pratique p.10

- Voyage à l'étranger

- Détecteurs de fumée obligatoires

- Conduite accompagnée dès 15 ans

- Constat électronique

- Enseignement supérieur

Environnement p. 13

Vie associative p. 14

Français du monde

Magazine gratuit de Français du monde-adfe

62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris - France

Courriel : contact@adfe.org

www.francais-du-monde.org

Directrice de la publication :

Monique Cerisier ben Guiga

Rédaction en chef : Hélène Pinazo Canales

Comité de rédaction :

Marie-Pascale Avignon-Vernet,

Laurence Deglane, Nicole Galeazzi,

Gérard Martin, Rehema Mwenetombwe

PAO, Prépresse :

Laurence Deglane

Réalisation et impression : Bordessoules

42 av. de Rochefort, 17413 St Jean d'Angély Cedex

ISSN 0247-607X



Bande de filles ou la force de l'amitié

Le dernier film de Céline Sciamma, *Bande de filles*, nous plonge dans l'univers des banlieues parisiennes. En échec à l'école, Mariema 16 ans, jeune fille noire s'occupe de ses petites sœurs en essayant d'éviter les coups fréquents de son frère aîné. Elle vit sa vie d'adolescente comme une succession d'interdits : la censure du quartier, la loi des garçons, l'impossibilité de continuer l'école après la classe de troisième. Elle rencontre alors trois filles affranchies qui refusent les rôles qu'on veut leur assigner de femmes soumises, épouses cloîtrées trimant comme leur mère. Elle décide de se joindre à elles pour vivre sa liberté.

Bande de filles est un film très noir. La réalisatrice y dépeint l'univers des banlieues sans faux-semblants et avec très peu d'espoir : un univers où dominent le patriarcat, la drogue, l'échec scolaire et la violence. C'est aussi et avant tout un film sur l'adolescence, thématique chère à la réalisatrice. Ces filles sont, comme toutes les autres, dans leur quête d'intégration à leur sphère. *Bande de filles* nous fait réaliser que, quel que soit leur milieu, ou leur culture, ces adolescentes traversent les mêmes remous que d'autres, ont les mêmes questionnements. Et l'amitié est ici le bateau qui permet de naviguer sur les flots et de construire sa féminité en bravant le regard des autres et des hommes en particulier.

Prochainement en DVD

Libres comme Elles

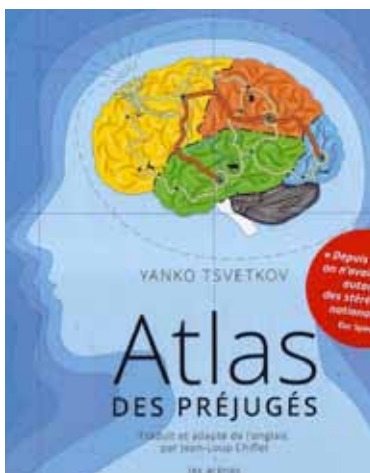
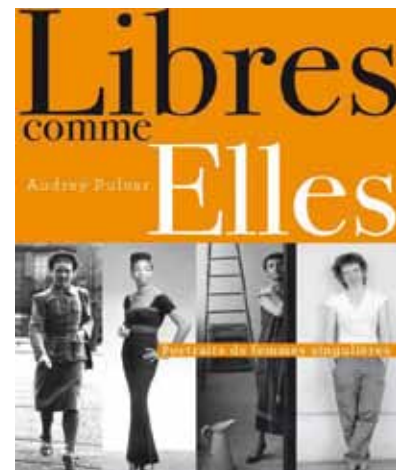
Libre comme Elles répond à la question souvent posée à l'auteur : quelles sont ces femmes qui ont inspiré son engagement, sa lutte, son combat ? Audrey Pulvar choisit de raconter, à sa manière, les vies de vingt et une d'entre elles, dans un subtil et esthétique mélange de photos artistiquement choisies, de récits biographiques et de citations fortes qui font sens.

Ce beau livre commence par un avant-propos dans lequel elle présente les origines de sa révolte, décrit son féminisme aujourd'hui et parle du coût à payer pour sa liberté : la solitude. On apprécie cette introduction qui nous permet de redéfinir avec elle la notion de féminisme selon son référentiel, tant et si bien qu'on regrette parfois de ne pas en savoir plus. On aurait presque souhaité la lire plus longuement sur ces thèmes qu'elle aborde et sur lesquels on ne cesse jamais de s'éduquer : la recherche du bonheur, la liberté, la solitude, les angoisses, ...

Arrivent ensuite les biographies synthétiques et subjectives de ces femmes qui ont marqué, et marquent toujours, sa vie. Nina Simone, Barbara ou encore Camille Claudel, pour ne citer qu'elles, se racontent au travers du style riche et rythmé de l'auteur. On (re) découvre des destins incroyables, des énergies hors du commun, des colères rédemptrices, des injustices et des souffrances humaines qui nous réveillent. On referme le livre avec un premier sentiment cathartique libérateur et militant, suivi d'une sensation plus diffuse d'être alourdi par le poids de ce combat : on aurait aimé y trouver parfois plus de joie et de légèreté, parce que, finalement, c'est aussi à cela que conduit la liberté.

Editions La Martinière 216 pages, octobre 2014, ISBN 978-2732464015

Marie Garcia



L'atlas des préjugés

Si, enfant, vous avez aimé vous pencher sur des atlas, rêver à des peuples et des pays, si vous avez imaginé des aventures et des voyages, ce livre est fait pour vous.

Vous y apprendrez qu'au Moyen-Age la Scandinavie était le monde des hommes à tête de chien, que l'Afrique du Nord abritait les centaures, les fourmis géantes, les licornes et les cyclopes. Vous verrez les frontières se dessiner sous Charles Quint ; leurs modifications au fil des âges vous pousseront à vous interroger sur les limites actuelles de tel ou tel pays... Ce livre drôle est aussi une réflexion géopolitique passionnante. Quelles sont les limites de l'Europe ? Le Bosphore, la Russie ? L'auteur dit avoir lu une pancarte à Cordoue en Espagne sur laquelle était écrit : « *S'il vous plaît, faites comme les Européens, ne touchez pas les fleurs* » Est-ce à dire que les Espagnols ne se considèrent pas comme des Européens, ou prêtent-ils à ceux-ci des vertus particulières ? Le livre se termine sur une carte de l'Europe en 2022 assortie d'un commentaire hilarant qui, espérons-le, n'est pas prophétique.

Editions Les Arènes, 80 pages, octobre 2014, ISBN 978-2352043591.

Michèle Bloch

Pouvoir dire « Non » aux mariages forcés

En mars 2013, la rencontre avec des jeunes filles et un jeune garçon –ils sont aussi concernés– ayant échappé à un mariage forcé m'a déterminée, alors que j'étais ministre déléguée des Français de l'étranger, à souhaiter apporter une réponse à cette réalité cachée. La souffrance et la violence exprimées dans l'histoire de ces adolescents, de ces enfants, m'ont choquée. La plus jeune des victimes avait été mariée à l'âge de 9 ans.

Nous avons engagé avec les services du ministère des Affaires étrangères un travail de sensibilisation sur ce sujet trop longtemps tabou. Un module a ainsi été introduit dans la formation préalable au départ des agents consulaires de façon à ce qu'ils sachent détecter et accompagner une jeune personne menacée de mariage forcé.

Nous avons ensuite recensé auprès des consulats de France dans le monde les

structures locales susceptibles d'accueillir les victimes afin d'établir une liste des aides disponibles à l'étranger. Les jeunes qui échappent à un mariage forcé sont en effet souvent confrontés à une rupture familiale. Ils sont alors isolés, menacés. Leur accompagnement est donc une priorité pour les loger et assurer leur réinsertion dans la vie active, par exemple.

S'agissant de la métropole, nous avons instauré un lien entre les acteurs de l'accompagnement des victimes : ministère, associations, fondations, Comité d'entraide aux Français rapatriés ; une chaîne humaine est ainsi créée.

Il était aussi essentiel de montrer la gravité de l'acte et la sanction qui en résulte. Plusieurs dispositions législatives ont ainsi été adoptées afin de renforcer la lutte contre les mariages forcés. La loi n°2013-711 du 5 août a introduit dans notre code pénal (article 222-14-4) un nouveau délit constitué par



le fait de tromper quelqu'un dans le but de l'emmener à l'étranger pour le marier de force. Les auteurs de tels actes, même s'ils sont réalisés en dehors du territoire national, encourrent une peine de trois ans de prison et une amende de 45 000 €.

Aujourd'hui, tout est en place pour détecter la violence physique et psychologique faite à ces jeunes et pour les aider. Des campagnes d'informations sont nécessaires auprès des familles afin d'empêcher ces mariages.

Hélène Conway-Mouret

Le préservatif féminin, instrument de l'émancipation féminine

C'est en Afrique subsaharienne que se trouve le cœur de l'épidémie de sida aujourd'hui et où se produisent chaque année 70% des nouvelles contaminations. Dans cette région, 57% des personnes séropositives sont des femmes, et dans certaines zones, chez les 15-24 ans, les jeunes femmes sont trois à quatre fois plus touchées que les garçons.

Pour tenter de contrer cette contamination féminine, l'Association Camerounaise pour le Marketing Social (ACMS) a lancé un projet, en collaboration avec les acteurs institutionnels locaux et soutenue par des ONG dont Equilibre et Population et l'UAFC (Projet d'Accès Universel au Préservatif Féminin).

Peu connu en France, le préservatif féminin permet aux femmes de maîtriser le risque de contamination et de planifier leurs grossesses. Au Cameroun, il est d'abord présenté comme un outil d'épanouissement au sein du couple, pour dépasser les

a priori, notamment machistes, et un moyen pour la femme de mieux vivre sa sexualité, car il lui permet de la maîtriser sans dépendre totalement de son partenaire.

Pour faciliter la distribution du préservatif, l'association utilise des canaux de distribution pour le moins originaux : dans les salons de coiffure, où les femmes camerounaises passent deux à trois heures par semaine, les employées suivent une formation spécifique et initient ensuite les clientes au préservatif féminin. Et les résultats sont là : 2 250 paires éducateurs-éducatrices formées pour la promotion du préservatif féminin via un réseau de 350 salons de coiffures et 4 500 points de vente. En 2013, les ventes ont décollé, plus d'un million de préservatifs ont été vendus et les retours du terrain sont plus que positifs.

Pour continuer son action, l'association camerounaise attend un réel investissement public dans le préservatif féminin aujourd'hui encore trop cher

par rapport au préservatif masculin. La faute aux nombreux tabous qui l'entourent : « tue-l'amour », peu esthétique, difficile à utiliser. Des tabous qui doivent tomber pour permettre la diffusion massive de ce moyen de contraception essentiel pour donner aux femmes les moyens de maîtriser leur sexualité, un droit fondamental trop souvent ignoré.

Pour aller plus loin :
www.equipop.org
www.lepreservatif-feminin.fr



© Equilibre et Population

40 ans après l'IVG, la vigilance reste de mise

En 1975, l'avortement devenait légal, une avancée majeure pour le droit des femmes. Depuis, plusieurs lois et décrets ont fait progresser le droit de la femme à disposer de son corps : en 1982, l'IVG est remboursée en partie par la Sécurité sociale; en 1988, l'IVG médicamenteuse devient légale; en 1999, la pilule du lendemain est autorisée et enfin en 2013, le Gouvernement Hollande décide que l'IVG sera remboursée à 100% par l'assurance-maladie.

Malgré ces avancées, la réalité sur le terrain n'est pas celle dictée par la loi, le droit à l'avortement connaît en effet plusieurs freins importants dont deux majeurs.

Un frein financier d'abord, directement lié à la réforme de l'hôpital public.

La loi HPST, dite Bachelot, a eu pour conséquence des regroupements hospitaliers et la fermeture de centres de proximité. Résultat : 130 d'établissements spécialisés dans l'IVG ont fermé en l'espace de 10 ans d'après un rapport du Haut Conseil à l'Egalité de 2013. Pour beaucoup de femmes, notamment en milieu rural, où il faut parfois faire des kilomètres pour trouver une structure, il est devenu difficile d'avoir accès à l'IVG.

Un frein idéologique ensuite avec une stigmatisation encore très présente de la femme qui avorte. Accueil culpabilisant, refus de prise en charge, défiance pour les mineures, etc... Pour ces femmes, la culpabilité que leur impose la société est souvent plus importante que leur propre culpabilité.

D'autres freins existent : par exemple,

le fait que le remboursement à 100% de l'IVG n'inclue pas certains actes liés à la réalisation de l'IVG et exigés par les professionnels. Par ailleurs, la loi de 2001 qui réforme les cadres existants sur la contraception et l'avortement n'est pas appliquée, en particulier en matière d'éducation sexuelle en milieu scolaire, éducation pourtant essentielle.

Alors le combat pour le droit à l'IVG continue. Il reste beaucoup à faire pour que les lois soient appliquées et que chaque Française jouisse d'un même accès à l'avortement. La montée en force des mouvements pro-vie et des lobbys conservateurs ne peut que renforcer une évidence : la vigilance reste de mise.

Hélène Pinazo Canales

Et Ailleurs ?

Pas besoin d'aller très loin pour constater que tous les Européens ne sont pas logés à la même enseigne. Neuf pays européens ont un cadre législatif restrictif. Malte interdit l'avortement tandis que la Pologne, l'Irlande, Andorre, Chypre et l'Islande ne l'autorisent que si la santé de la mère est en danger. Le Liechtenstein, la Finlande et le Royaume-Uni l'autorisent pour motifs socio-économiques donc avec l'obligation pour la mère de se justifier. Dans le reste du monde, **132 pays sur un total de 193 interdisent l'avortement sauf exceptions** pour certains.

Zoom sur le... Planning Familial

Créé en 1956, le Planning Familial est un mouvement militant qui prend en compte toutes les sexualités, défend le droit à la contraception, à l'avortement et à l'éducation à la sexualité. Il dénonce et combat toutes les formes de violences, lutte contre le SIDA et les IST, contre toutes les formes de discrimination et contre les inégalités sociales. Il comprend 150 lieux d'information et 29 centres de planification. Pour en savoir plus : www.planning-familial.org

Deux questions au Docteur Gaudry, responsable de la commission avortement au Planning Familial

Quel est le rôle du Planning Familial dans l'accueil des femmes souhaitant avorter ?

En fonction des départements, le Planning Familial est un lieu d'information et/ou de consultation.

Nous proposons une information pour les groupes, en milieu scolaire, dans les foyers de jeunes travailleurs pour expliquer ce qu'est l'IVG, ce que dit la loi et la procédure à suivre en cas de grossesse non désirée.

Nous avons aussi des consultations personnalisées où nous accompagnons les femmes dans leur choix. Il n'est jamais question d'influencer leur décision mais d'écouter, de présenter les solutions qui existent et de les laisser faire leur choix car il s'agit avant

tout de leur corps et de leur vie.

Enfin, certains centres du Planning sont aussi des centres médicaux de pratique de l'IVG où nous accueillons les femmes qui ont pris la décision d'avorter.

Quelles sont aujourd'hui les revendications du Planning Familial concernant l'IVG en France ?

Le Planning a plusieurs revendications concernant l'avortement. Nous luttons contre la stigmatisation de l'avortement pour que les mentalités évoluent et qu'il soit considéré comme un acte médical comme un autre. Nous souhaitons qu'il y ait une vraie réflexion par rapport à l'objection de conscience des médecins (le fait qu'ils puissent refuser de

pratiquer un avortement) que cela reste dans le domaine médical et non pas du domaine des convictions.

Nous revendiquons aussi la révision de la loi avec notamment le retrait dans le texte du délai de réflexion. Il est important que les femmes qui le désirent puissent avoir le temps de réfléchir avant de prendre leur décision mais cela ne doit pas être une obligation légale. Nous demandons aussi qu'il y ait une réflexion concernant le délai des 14 semaines pour qu'il soit augmenté et nous souhaitons une réflexion plus poussée sur ce qu'englobe le terme « IVG » car aujourd'hui la santé de la femme notamment psychique ou psychologique n'est pas toujours prise en compte.

Jigiya Bon, un lieu d'accueil et d'éducation

Au Mali, mariages, grossesses précoces et mutilations génitales sont encore très répandus, menaçant la santé et la scolarisation des filles. Selon l'UNICEF, **plus de la moitié sont mariées avant 18 ans, une fille sur cinq travaille au lieu d'aller à l'école et 89 % sont victimes de mutilations génitales**. Résultat : si les filles sont 61 % à fréquenter le primaire, elles ne sont plus que 24 % à poursuivre dans le secondaire.

C'est dans ce contexte que Mariam Sidibé a créé le centre Jigiya Bon où près de 100 filles de 8 à 18 ans sont nourries, logées et soignées **avec le soutien de l'ONG Solidarité Laïque**, qui cofinance la structure depuis 2010.

« Jigiya ça veut dire maison et bon espoir, c'est la « maison de l'espoir », explique Mariam Sidibé. Quand on entre ici, il y a de l'espoir. Nous accueillons des jeunes filles en situation difficile dont environ 90 % d'orphelines. Le centre n'accueille que des filles issues de milieux très défavorisés qui n'ont pas la chance d'aller à l'école. Nous leur donnons cette chance. Elles fréquentent une école privée, qui leur garantit un enseignement meilleur que dans le

Cette année a vraiment été exceptionnelle, on a présenté quatre filles au Bac et elles ont réussi toutes les quatre. Je pense que c'est un résultat vraiment satisfaisant qui montre que les filles sont bien encadrées ici et elles sont motivées ».

Le centre soutient aussi l'autonomisation personnelle des jeunes. Un potager a ainsi été aménagé dans l'enceinte du foyer, à la charge des jeunes filles, activité qui mêle apprentissage, loisirs, lien social et utilité collective. Education sexuelle, à la santé et à la citoyenneté font également partie du programme pour qu'elles puissent prendre en main l'amélioration de leur qualité de vie.

Fatoumata, qui a fréquenté le centre, témoigne :

« J'ai 24 ans, ma mère est handicapée mentale et mon père ne m'a jamais reconnue. Je suis venue au centre en 2004 à l'âge de 14 ans. Actuellement je suis transformatrice de mangue et de beurre de karité, produits locaux du Mali. J'ai une mini-entreprise de transformation depuis 2012 avec 7 employés permanents et 23 employés temporaires selon les commandes. Grâce au centre, je suis autonome et je peux prendre soin de ma mère ».

Pour les jeunes filles qui ont achevé leur scolarité, le centre Jigiya Bon a établi des partenariats avec des écoles professionnelles de la région qui leur

proposent des formations dans des domaines variés tels que l'infirmier, l'électricité, le secrétariat ou le dessin industriel. L'association développe également deux actions de soutien au travail des femmes dans les zones rurales au Nord du pays. A Sikoro, elle forme des femmes à la production de beurre de karité biologique et à Boro,



elle a construit un séchoir à oignons entièrement géré par des femmes.

« Ces projets garantissent leur sécurité économique et un revenu correct, explique Roland Biache, secrétaire général de Solidarité Laïque. Outre le bénéfice financier qu'en tire la famille et indirectement le pays, ils permettent aux femmes d'acquiescer une meilleure autonomie et de gagner en pouvoir décisionnel dans le ménage. Favoriser leur travail, c'est lutter contre la pauvreté et pour le respect de leurs droits d'abord au sein du couple, puis dans la société ».

Pour en savoir plus : www.solidaritelaique.org



public, où les classes sont surchargées et où les enseignants n'ont souvent pas été formés. Je pense que pour lutter pour les droits de la femme, il faut d'abord faire notre devoir et ce devoir c'est d'amener les filles à l'école. Une fille qui est allée à l'école a déjà fait son devoir et est alors en mesure de réclamer son droit et elle le connaît.

Solidarité Laïque réunit plus de 51 organisations qui se mobilisent pour défendre les droits fondamentaux : droits de l'enfant, droit à l'éducation et à la formation, droit à la démocratie et lutte contre toutes les formes de discriminations.

Le collectif soutient des projets en France et à l'international et intervient aussi directement auprès des enfants à travers des programmes de parrainage.



Entretien avec Caroline De Haas,

Née en 1980, Caroline De Haas est militante syndicale et associative mais aussi femme politique française. Elle a participé à la fondation du collectif « Osez le féminisme » en 2009. En 2012, elle est nommée conseillère chargée des relations avec les associations et de la lutte contre les violences faites aux femmes auprès de Najat Vallaud-Belkacem, alors ministre des Droits des femmes. Un an après, elle quitte cette fonction et fonde une agence de conseil en égalité professionnelle «Egaé, d'égal à égale».

Rencontre avec celle qui défend l'égalité des droits entre hommes et femmes.

Que signifie aujourd'hui être féministe ?

Je crois qu'être féministe aujourd'hui n'est pas très différent de ce que c'était il y a quarante ou soixante ans. Pour moi, **être féministe c'est prendre conscience des inégalités très fortes entre femmes et hommes dans la société d'aujourd'hui et vouloir les combattre.**

Pourquoi être féministe aujourd'hui ?

Parce qu'il y a encore des inégalités dont nous n'avons pas toujours conscience. Il est important de se rendre compte du décalage entre l'imaginaire collectif, le « *globalement ça va* », et la réalité. En France, il y a ce que j'appelle une **très forte illusion de l'égalité**. Le mouvement de libération de la femme et beaucoup de lois en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes donnent le sentiment que la question est réglée. On s'appuie souvent sur des comparaisons internationales « *Regarde, ça va quand même beaucoup mieux qu'en Afghanistan* ». Et c'est vrai que la situation est bien meilleure qu'en Afghanistan, personne ne le conteste.

Toutefois, la situation des femmes en France est-elle pour autant satisfaisante ? Non, la réponse est non. Si on reprend les chiffres-clés de l'égalité entre hommes et femmes, on remarque qu'il y a encore dans notre pays des **écarts de salaires très importants** (19.4 % d'écart de salaire*) que les femmes touchent en moyenne **670 euros de moins pour leur retraite, qu'elles ne sont que 16% à être maires de leur commune et que, par ailleurs, 83 000 sont victimes de viol** chaque année. Voilà quatre thématiques très différentes

qui montrent combien notre société est encore loin de l'égalité des sexes. Le monde aura besoin de féministes tant qu'il y aura des inégalités.

Le féminisme est-il uniquement une affaire de femmes ?

Non, c'est l'affaire de toutes celles et ceux qui veulent transformer la société. **Ce n'est pas lié au fait d'être homme ou femme mais au fait**

leur demander à eux pourquoi ils ne s'engagent pas directement. Ne pas avoir à s'en occuper les arrange peut-être.

Par où commencer pour faire changer les mentalités ?

Impossible de répondre à cette question. Les inégalités sont multifactorielles. Il y a de nombreuses raisons aux inégalités entre hommes et femmes. On ne peut pas dire par exemple « *le problème, c'est l'inégalité de salaire* ». C'est un vrai problème mais si on travaille sur les inégalités de salaire sans travailler sur les violences on n'y arrivera pas. Et vice-versa. Il faut réussir à prendre les choses par tous les bouts en même temps. Et pour moi, **la priorité, qui permettrait de prendre tous les bouts en même temps, c'est l'école, l'éducation des élèves et du corps enseignant.** Quand vous travaillez avec les jeunes, vous pouvez aborder tous les sujets en même temps et vous préparez les futurs citoyens et citoyennes. C'est valable partout : dans les syndicats, dans les entreprises et dans la vie politique.

Au niveau politique, y-a-t-il des revendications plus urgentes que d'autres ?

Ce n'est pas facile de déterminer des priorités. Mais un des problèmes est celui de la **représentation des femmes dans l'espace public**. Cela passe par la parité imposée par des lois, des obligations et l'éducation. Il suffit de regarder l'organigramme de l'UMP qui vient de sortir. Il n'y a que des Blancs, 16% de femmes et une moyenne d'âge de 50 ans. Et la société tolère ça !

En matière d'arsenal législatif, la France est plutôt bien dotée pour ce qui concerne le droit des femmes.



d'être conscient de ces inégalités et d'avoir envie de les combattre. Cela dit, il me semble logique que ce soit d'abord les personnes concernées par les inégalités qui s'engagent et donc ici les femmes, au même titre que cela paraîtrait étonnant de voir un Blanc prendre la tête du combat anti-raciste. C'est la même chose pour le féminisme, ce qui n'empêche pas les hommes d'être présents dans cette lutte.

Mais je trouve cela incroyable qu'on pose la question dans ce sens. Les hommes sont partout, à tous les postes de pouvoir, possèdent 90 % des richesses de la planète et dans le seul domaine qui concerne les femmes, on pose la question « *où sont les hommes dans le féminisme ?* » **Il faudrait plutôt**

féministe engagée et engageante

Le problème est que la loi n'est pas appliquée par manque de volonté politique et par manque de moyens. Quand on voit que le Gouvernement a fait passer les droits des femmes d'un ministère de plein droit à un secrétariat d'Etat, on ne peut qu'en déduire que la volonté politique n'y est pas.

Pensez-vous vraiment qu'imposer la parité est une solution ?

Je suis assez gênée avec la notion de parité car elle recèle une contradiction du mouvement féministe et du droit des femmes : quand on travaille pour le droit des femmes, on milite pour l'émancipation des individus face à toute forme d'oppression et donc on milite pour l'universalité des droits. On milite pour **devenir indifférents à la différence**. Et en même temps, je pense qu'on n'atteindra pas l'universalité des droits et donc l'égalité entre les hommes et les femmes sans passer par la dénonciation des inégalités, les pointer du doigt, les analyser. **La parité, pour moi, est un élément de transition entre les inégalités et l'universalité**. Pour moi, cette loi est donc vouée, à terme, à disparaître. Cependant il faudrait d'abord qu'elle soit appliquée.

Vous êtes à l'origine, de la création du réseau Osez le féminisme. Quel était son objectif ?

A l'époque l'objectif de la création de ce réseau était de faire en sorte que le mot « féminisme » ne soit plus un gros mot. Cinq ans après, un sondage récent** montre que **51% de la population en France se dit féministe**. C'est un gros changement. Ce féminisme est aujourd'hui incarné par des figures comme Beyoncé, Emma Watson et d'autres. Et c'est un point d'appui. Toutes ces femmes disent que l'égalité entre les hommes et les femmes leur tient à cœur et même si leur vision du féminisme ne correspond pas totalement à la mienne, c'est un signal fort.

Vous venez de créer une agence de conseil, formation et communication, intervenant sur la thématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, pourquoi ?

L'idée est de proposer **des outils pour permettre de réaliser l'égalité entre hommes et femmes au sein des entreprises et collectivités mais aussi pour intégrer l'égalité dans les politiques publiques**.

On se rend compte que l'égalité est traitée comme un sujet un peu à part alors que pour parvenir à l'égalité, il faut l'intégrer dans l'ensemble des politiques publiques. Prenons l'exemple d'une région qui donne des subventions à telle ou telle structure : si elle ne vérifie pas que ces structures mettent en œuvre l'égalité hommes-femmes, elle se prive d'un moyen de faire l'égalité ; si elle organise un concours sportif et ne s'assure pas qu'on travaille sur l'égalité pour permettre aux jeunes femmes d'y participer, elle ne touchera que des hommes et se privera là encore d'un moyen de mettre en œuvre l'égalité.

Quel est, selon vous, le principal frein à la progression des femmes dans les entreprises ?

A mon sens, ce sont les hommes. Pourquoi les femmes n'exercent-elles pas de responsabilité en entreprise ? Parce que les gens qui devraient les nommer à des postes à responsabilité et ne les nomment pas sont des hommes. Nombre d'autres raisons jouent : **le fait que les femmes assument 80% des tâches domestiques**, qu'elles passent plus facilement à temps partiel ou encore le fait qu'elles ont moins confiance en elles. Une pluralité de freins bloque les carrières des femmes.

Que dire pour convaincre une femme de l'importance du féminisme encore aujourd'hui ?

Il faut d'abord qu'elle regarde autour d'elle, qu'elle regarde combien sont payés les hommes qui ont fait les mêmes études qu'elle, combien elle a d'amies victimes de violence conjugale ou de viol, quelle part de tâches domestiques elle ou ses amies assument. Si elle se renseigne, elle va se rendre compte qu'il faut qu'elle change sa manière de voir les choses. Elle rétorquera sûrement que les choses ont changé, que dans les jeunes générations, les hommes font

davantage la vaisselle mais les études montrent qu'**en 25 ans les hommes assument 8 minutes de plus de tâches ménagères** et que les femmes en assument toujours 80%.

Alors comment faire pour combattre les clichés sur les tâches « faites pour les femmes » ?

Il faut se renseigner et pousser plus loin la réflexion. Si on prend l'instinct maternel par exemple, on dit souvent que les femmes l'ont d'emblée parce qu'elles portent l'enfant. Cela signifierait-il alors que celles qui ont adopté sont moins mères que les autres parce qu'elles n'ont pas porté l'enfant ? Et 9 mois de grossesse contre 25 ans et même plus à s'occuper d'un enfant cela fait-il vraiment le poids ?

Et l'argument selon lequel « les femmes seraient plus douées pour ça », Qu'est-ce que cela signifierait ? Que c'est plus spontané, plus naturel pour elles de s'occuper d'un enfant, tout comme de faire la vaisselle ? **Non, cela fait partie de l'éducation**. Qui peut croire qu'on sait spontanément donner un bain à un nouveau-né ? La première fois, les mères sont complètement paniquées. Puis elles apprennent, tout comme ont appris leurs mères.

Chez les humains, quand on vient au monde, à part téter, faire ses besoins et pleurer, il n'y a pas grand-chose qui soit naturel. Alors que conduire, être propre, faire des études, lire relève de l'apprentissage. **Pourquoi s'occuper d'un enfant, faire le ménage ou la cuisine serait-il quelque chose d'inné chez les femmes ?** C'est ancré dans les mentalités parce que décrété comme tel. Mais cela signifie que ça peut changer. Il y a bien eu une époque où les Noirs ont été réduits en esclavage. A l'époque, c'était « naturel » et depuis les choses ont changé, l'esclavage a été aboli. C'est bien la preuve que les inégalités hommes/femmes ne sont pas figées mais au contraire peuvent être combattues.

Propos recueillis par Hélène Pinazo Canales

** Ministère du Travail, avril 2014*

*** Sondage d'octobre 2014 réalisé par Harris Interactive*

« Le silence de l'administration vaut accord »

Le silence de l'administration gardé pendant plus de deux mois sur une demande va désormais valoir accord (sauf exceptions). La liste des démarches pour lesquelles le silence de l'administration vaut accord est disponible sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Les demandes peuvent provenir de personnes physiques ou morales de droit privé (personnes publiques exclues).

A partir de quand ?

Pour toutes demandes adressées aux services de l'État et aux établissements publics administratifs de l'État, **à partir du 12 novembre 2014**.

Pour toutes demandes adressées aux collectivités

territoriales et leurs établissements publics, aux organismes de sécurité sociale (CPAM, Caf...) et aux organismes chargés de la gestion d'un service public administratif **au plus tard le 12 novembre 2015**.

Comment cela se passe-t-il ? L'utilisateur doit demander à l'administration de prendre une décision individuelle le concernant. Attention, les demandes ne doivent pas :

- constituer une réclamation ou un recours administratif contre une décision déjà prise,

- présenter un caractère financier (sauf pour certains cas en matière de sécurité sociale),

- concerner les relations entre les autorités administratives et leurs agents.

Pour en savoir plus www.legifrance.gouv.fr



Voyage à l'étranger : tous les pays n'acceptent pas une carte d'identité de plus de 10 ans

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de **10 à 15 ans**. Pour les cartes délivrées entre janvier 2004 et décembre 2013, la date d'expiration ne correspond donc pas à la date inscrite sur la carte. Pour chaque pays acceptant la carte nationale d'identité comme document de voyage, le ministère de l'intérieur propose une fiche d'information traduite qui peut être présentée aux autorités étrangères.

Certaines difficultés ont néanmoins été identifiées par le ministère des affaires étrangères qui a alors recensé :

- la liste des pays qui acceptent les cartes nationales d'identité dont la validité est prolongée comme documents de voyage

- la liste des pays dont les autorités exigent que le séjour ne dépasse pas la date de validité inscrite sur la carte,

- la liste des pays n'ayant pas officiellement transmis leur position quant à leur acceptation des cartes nationales d'identité française à validité prolongée.

Pour prendre connaissance de ces différentes listes, vous pouvez consulter le site www.service-public.fr



Détecteurs de fumée obligatoires dans les logements avant mars 2015

Au plus tard le 8 mars 2015, tous les lieux d'habitation devront être équipés d'un détecteur de fumée. Si vous ne voulez pas attendre le dernier moment, ces informations vous concernent. L'arrêté du 5 février 2013 précise toutes les exigences auxquelles doivent répondre ces appareils.

Combien de détecteurs de fumée installer ? Il en faut au moins un par logement.

Où installer l'appareil ? Il doit être fixé le plus haut possible dans un lieu de circulation ou dans le dégagement desservant les chambres et à distance des murs et des sources de vapeur.

Qui installe le détecteur de fumée ? C'est le propriétaire du logement qui l'installe ou le fait installer à ses frais.

Qui s'en occupe ? C'est l'occupant du logement qui veille à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif et assure son renouvellement tant qu'il occupe les lieux.

Où trouver un modèle d'attestation pour l'assureur avec lequel on a conclu un contrat de garantie incendie ? Un modèle d'attestation figure en annexe de l'arrêté du 5 février 2013.

À savoir : en cas de démarchage à domicile, sachez qu'il n'existe pas d'installateur diplômé, agréé ou mandaté par l'État.

La conduite accompagnée accessible dès 15 ans

Dans le cadre de la réforme du permis de conduire, le Ministère de l'intérieur a confirmé la possibilité pour les jeunes d'accéder à la conduite accompagnée **dès 15 ans** (contre 16 ans auparavant). Les jeunes candidats ayant choisi cette formule pourront passer les épreuves du permis B dès 17 ans et demi afin de pouvoir conduire au premier jour de leur majorité.

L'apprentissage anticipé à la conduite (AAC) comporte 3 étapes :

- la formation initiale dans une auto-école (au moins

20 heures avec passage de l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire, le « code » étant ensuite valable 5 ans),

- la conduite accompagnée avec un adulte, avec un suivi pédagogique par l'auto-école (au moins 3 000 km),
- la présentation de l'épreuve pratique du permis de conduire.



www.vosdroits.service-public.fr

Génétique: un site Internet pour en savoir plus

ADN, chromosomes, maladies génétiques.. Vous avez des questions sur la génétique médicale ou les tests génétiques ?

Pour tout comprendre, découvrez le site www.genetique-medicale.fr proposé par l'Agence de la biomédecine.

Avec de nombreuses vidéos et infographies, ce site pédagogique se décline en trois grandes rubriques :

- « la génétique médicale et vous » (cas concrets, parcours de soin en génétique et rôle de chaque intervenant),
- « la génétique : l'essentiel » (notions essentielles pour

comprendre l'implication des gènes dans le développement et la transmission des maladies)

- « la génétique médicale » (décryptage des instances publiques encadrant la génétique médicale).

Pour en savoir plus, ce site propose également un « dico » sur la terminologie en génétique, un « quiz » pour tester vos connaissances et des « actus » spécifiques aux questions liées à la génétique.

www.genetique-medicale.fr

Entrée en vigueur du constat électronique

Depuis le **1er décembre 2014**, les assurés peuvent utiliser le constat électronique (e-constat) pour déclarer tout accident matériel de véhicule sur le modèle du constat amiable papier.

Cette application pour « smartphone », téléchargeable gratuitement, doit permettre aux assurés de déclarer tous les accidents concernant n'importe quel type de véhicule terrestre à moteur (voiture, moto...), immatriculé et assuré en France (dès lors qu'il n'y a pas de dommages corporels).

Ce constat comprend un certain nombre d'étapes :

- identification de l'assureur et saisie du numéro d'immatriculation,
- informations sur le véhicule,
- prise de photos pour illustrer les dommages,
- circonstances de l'accident,

- géolocalisation,
- croquis de l'accident avec une aide pour le réaliser,
- observations complémentaires,
- prévisualisation du constat sous pdf et possibilité de le modifier.



Si besoin, il est possible de revenir aux étapes précédentes et d'apporter des modifications dans un cadre sécurisé. Une fois le constat rempli, il suffit de le signer (avec son doigt sur l'écran du téléphone).

La déclaration est alors envoyée directement à l'assureur, l'assuré reçoit un SMS de confirmation de la prise en compte de sa déclaration ainsi que, par courrier électronique, une copie du constat au format pdf.

www.e-constat-auto.fr



Vous êtes désormais plus de 8000 à nous suivre sur Facebook. Merci de votre fidélité et continuez à nous faire connaître au plus grand nombre.

Enseignement supérieur

Inscription en première année d'étude supérieure en France

Admission-postbac.fr est un dispositif qui regroupe sur un site internet, des informations sur l'orientation, les procédures pour déposer un dossier de candidature d'enseignement supérieur et un module de simulation de calcul de bourse sur critères sociaux.

L'admission se déroule en 6 étapes :

1	Du 20 janvier au 20 mars	Inscription, saisie des vœux
2	Le 02 avril	Date limite de confirmation des vœux et d'envoi des dossiers-papier
3	Du 05 mai au 08 mai	Vérification de la réception des dossiers-papier
4	Du 20 janvier au 31 mai	Modification de l'ordre des vœux
5	Du 08 juin 14h au 13 juin - 14h	Première phase d'admission et réponse des candidats
6	Du 26 juin 14h au 15 septembre	Procédure complémentaire

Vous êtes concerné par ce dispositif si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous êtes scolarisé en classe de terminale ou déjà titulaire d'un baccalauréat (ou diplôme équivalent),
- vous avez moins de 26 ans,
- et vous souhaitez vous inscrire en 1^{ère} année d'études supérieures.

Pour plus d'information et pour vous inscrire : www.admission-postbac.fr

Dossier social étudiant

Le Dossier social étudiant est le document unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire. Il doit être constitué chaque année. Etudiant, ou futur étudiant en France, vous devez faire votre demande du 15 janvier au 30 avril, pour la rentrée universitaire suivante, avant même d'avoir le résultat de vos examens.

Attention ! Il est indispensable de remplir une demande de DSE durant la période réglementaire, et ce, même si vous n'avez pas tous les éléments d'appréciation de votre situation. Des modifications réglementaires peuvent intervenir ultérieurement.

Les étapes :

1. Du 15 janvier au 30 avril de chaque année

Je saisis mon DSE sur Internet, auprès du CROUS de l'académie où j'étudie, même si je souhaite étudier dans une autre académie l'année suivante :

<https://dse.orion.education.fr/depot/>

Je formule alors mes vœux d'études dans les académies de mon choix. Au total, je peux effectuer 4 vœux dans des académies différentes.

Le CROUS m'envoie un courriel avec mon dossier en pièce-jointe. Je vérifie les informations, les modifie ou les complète si nécessaire, les valide et retourne le dossier signé avec toutes les pièces justificatives.

En cas de vœux dans d'autres académies, mon CROUS d'origine transfère par procédure informatique mon dossier aux CROUS des académies concernées.

2. Sous 15 jours

15 jours après, le CROUS m'envoie en retour un dossier papier qui récapitule les informations saisies. Je les vérifie, et les complète ou les modifie si nécessaire.

Je retourne le dossier signé, avec les pièces justificatives demandées, au CROUS.

3. Avant la fin du mois de juin

Les CROUS concernés par ma demande la traitent et éditent un avis conditionnel.

Je reçois une information sur la suite réservée à ma demande de bourse (rejet ou attribution conditionnelle) et/ou de logement (attribution, liste d'attente, rejet).

4. A la rentrée

Je confirme mon inscription dans un établissement d'enseignement supérieur. La validation définitive de mon dossier et la mise en paiement de ma bourse seront effectives dès que le CROUS aura reçu un justificatif prouvant mon inscription à l'université ou dans un établissement d'enseignement supérieur. Selon les académies, c'est moi qui devrais fournir au CROUS ce justificatif. Je me renseigne auprès de mon établissement au moment de l'inscription.

www.cnous.fr

Crise climatique : tous concernés !

Après un cinquième rapport sans appel du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les responsabilités anthropiques du changement climatique, une fenêtre favorable au climat serait-elle en train de s'ouvrir ?

Depuis septembre, la mobilisation de la Marche pour le climat, avec ses 400 000 manifestants a été mentionnée dans la plupart des discours des chefs d'Etat qui se réunissaient alors au sommet de l'ONU, à New York. Cet événement semble avoir ouvert une période plus encourageante dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Responsables pour beaucoup de l'échec du protocole de Kyoto, les Etats-Unis et la Chine, les deux plus gros émetteurs de gaz à effet de serre, se sont engagés en novembre à réduire leur émission de CO2. : Les Etats-Unis ont déclaré vouloir réduire de 26 à 28% leurs émissions d'ici à 2025 par rapport à 2005, tandis que la Chine a accepté de fixer le pic de ses émissions en 2035. L'Union Européenne a renforcé ses engagements et annoncé sa volonté de réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2035.

De plus, le Fonds Vert pour le climat, créé à la conférence de Copenhague et presque oublié depuis 2009, recueille près de 10 milliards de dollars de promesses de dons en quelques jours ! Ce fonds, mis sur pied par l'ONU, est destiné à aider les pays du Sud à surmonter les difficultés liées au dérèglement climatique. Devant atteindre 100 milliards de dollars en 2020, le Fonds Vert pour le climat peinait jusqu'à présent à attirer les promesses de don. Enfin, le sommet de Lima sur le climat (la COP 20), qui s'est tenu du 1er au 12 décembre 2014, est l'occasion de préparer, dans un contexte porteur, le texte des négociations qui pourraient aboutir à un accord à Paris en décembre 2015, lors de la COP 21.

A nous de nous engouffrer ! C'est aussi en participant, dans les pays où nous résidons, à la mobilisation de la société civile, par l'intermédiaire de Français du monde-afre et l'action de nos sections, ainsi que des initiatives citoyennes utiles, comme par exemple le mouvement Alternatiba, que nous pouvons conforter ces avancées pour que l'accord de Paris puisse aboutir à des résultats à la fois concrets et ambitieux.

Kalliopi Ango Ela



Caisse des Français de l'Etranger

La première application sur mesure pour les futures Mamans en situation d'expatriation !

La Caisse des Français à l'Etranger (CFE), la sécurité sociale des expatriés, lance sa première application mobile gratuite! « CFE & moi – Ma Maternité à l'étranger », à destination des femmes enceintes françaises vivant à l'étranger (que vous soyez ou pas adhérente à la CFE).

Etre enceinte à l'étranger a en effet ses spécificités et cette application est faite sur mesure pour les futures Mamans en situation d'expatriation. Elle vous accompagnera de manière personnalisée et adaptée au fait que la grossesse se déroule à l'étranger tout au long des 9 mois, semaine après semaine et lors des premiers mois de votre bébé.

L'application est organisée autour de ces thématiques :
- la maternité à l'étranger et ses spécificités, avec des conseils d'autres Mamans qui ont vécu leur grossesse en expatriation,
- le suivi de grossesse personnalisé, semaine par semaine, ou mois par mois
- votre agenda et calendrier de grossesse détaillé avec

toutes les démarches et examens, mois par mois, pour ne rien oublier,

- la vie quotidienne, des conseils (alimentation, activité physique, voyager enceinte...) et des astuces face aux bouleversements de votre corps...

- la préparation à l'accouchement, l'accouchement et la rencontre avec votre bébé,
- les 3 premiers mois avec votre bébé.



Car une maternité peut être bien différente selon qu'elle soit vécue à New-York, Beyrouth ou Tunis, le souhait est de créer une **communauté de femmes enceintes vivant à l'étranger** afin de partager des expériences différentes. Ainsi, une rubrique spécifique « **Témoignages de Mamans à travers le monde** » permet de bénéficier de conseils

d'autres mamans qui racontent leur expérience de maternité sur tous les continents et de laisser également son témoignage.

Cette application a été vérifiée par des professionnels médicaux mais n'a pas vocation à remplacer un suivi médical.

Pour télécharger l'application: www.cfe-maternite.com

Plus d'informations : www.cfe.fr

publicité

En Turquie, un traitement local pour une cause nationale



Le premier Téléthon des Français de l'étranger en Turquie a eu lieu les 5 et 6 décembre 2014 à Istanbul et Ankara, organisé par la section d'Istanbul en coopération avec la section d'Ankara et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Vendredi 5 décembre, nous avons tenu un stand pour vendre des décorations de Noël, tee-shirts, pin's, écharpes, casquettes, guirlandes de la boutique du Téléthon ainsi que des quiches, des chocolats et des gâteaux dans les lycées français Pierre Loti (Istanbul) et Charles de Gaulle (Ankara). Le deuxième jour, samedi 6 décembre, la vente s'est poursuivie dans la cour du consulat général de France à Istanbul.

En particulier, les lycées français de l'AEFE Pierre Loti et Charles de Gaulle se sont fortement mobilisés sur le projet : à Pierre Loti, les élèves représentants du



conseil de vie lycéenne sont passés dans les classes expliquer l'évènement. Ceci a permis une large diffusion de l'information et fait que tous les élèves ont réservé un chaleureux accueil à notre stand, se montrant ainsi solidaires de la cause nationale. Ces deux journées ont ainsi connu un grand succès grâce au soutien des autorités consulaires et de l'AEFE. Nous souhaitons lui donner plus d'ampleur l'année prochaine. *Virgile Mangiavillano*

Un vide-jouet organisé à Rabat

En cette belle journée ensoleillée du 6 décembre et dans une ambiance formidable s'est déroulé le vide jouets organisé par la section de Rabat et dont le profit sera reversé au Téléthon. *Khadija Belbachir*



Foire aux associations : toucher les nouveaux venus

Pour sa troisième édition, la section de Yaoundé a organisé sa foire aux associations au Club France de Yaoundé, le samedi 11 octobre 2014. Près de 20 associations de loisirs : culturelles, sportives, de solidarité, d'intégration au pays d'accueil ou de productions de produits biologiques ont répondu présentes. Il s'agissait aussi de faire découvrir Français du monde-adfe aux compatriotes qui ne connaissaient pas notre association. Le lieu, ouvert et convivial, a permis à plus d'une centaine de familles de passer un moment agréable et de découverte à la foire. Des animations musicales et sportives ont égrené l'après-midi. La clôture de l'évènement a été rehaussée par la présence de Madame Christine Robichon, ambassadrice de France au Cameroun. Ce type d'activité permet aux sections d'attirer à soi de nouveaux compatriotes. *Kalliopi Ango Ela*



Commémoration de la chute du Mur

A l'occasion du 25e anniversaire de la chute du Mur de Berlin, la section de Berlin et nouveaux Länder a organisé avec Berlin on the Go! une visite guidée le long de l'ancienne frontière, avec le témoignage de plusieurs de nos adhérents.

Une vingtaine de personnes se sont retrouvées devant le mémorial de Peter Fechter, blessé à mort à l'âge de 18 ans alors qu'il essayait de fuir à l'Ouest, ce qui valut au Mur la qualification de *Mur de la honte* dès 1962.

La visite a ensuite continué en passant du côté de Checkpoint Charlie, le poste frontière des alliés et le symbole de la guerre froide. Notre parcours nous a aussi conduit ensuite au Triangle de Lenné où 182 manifestants ont franchi le Mur vers l'Est pour échapper à la police de Berlin-Ouest !

La visite s'est terminée au mémorial aux juifs assassinés d'Europe près de la Porte de Brandebourg. Les 8 000 ballons sur le tracé de la frontière étaient déjà illuminés et symbolisaient la liberté retrouvée dans cette ville au riche passé historique. *Nicole G. Bryan*



Conférence sur la binationalité à Bamako

Le 13 novembre dernier, une conférence, animée par le consul général de France, un avocat malien du barreau, et un ancien procureur malien, a réuni environ 150 participants sur le thème de la binationalité. De nombreuses questions ont été posées tant ce thème touche aux préoccupations de nos compatriotes binationaux, à savoir : les conditions d'acquisition d'une autre nationalité ; les droits et devoirs des binationaux du point de vue français et du point de vue malien ; que se passe-t-il en cas de conflit d'intérêt ?

Les questions posées ont porté aussi sur la succession, la liberté de circulation (permis de conduire), le divorce et l'adoption.

Toutes les questions n'ont pas pu être posées et n'ont pas eu de réponse, faute de temps. Mais le thème abordé a intéressé de nombreuses personnes et il n'est pas exclu qu'une conférence complémentaire ait lieu courant 2015. *Marianne Sotbar*



Buenos Aires : une émission de radio animée par la section

La section de Buenos Aires de Français du monde-adfe tient depuis le mois de mai une émission radiophonique mensuelle sur la radio clavesdelsur.com

Dans cette émission, nous traitons des sujets concernant les Français de l'étranger en général et d'Argentine en particulier, nous invitons des personnalités comme notre député, Sergio Coronado, les conseillers consulaires fraîchement élus et, enfin, une personne vivant à Buenos Aires désireuse de nous exposer ses réalisations, ses projets. Dernier en date, une auteure de livres pour enfants publiés dans

une édition bilingue, français-espagnol. Après cette première année, nous comptons bien continuer cette initiative qui nous permet de nous rapprocher des Français vivant à Buenos Aires. *Jérôme Guillot*

La section Pays-Bas s'active aux côtés des chercheurs d'emploi

Dans la continuité des rencontres sur l'emploi et l'auto-entreprise débutées en 2011, Français du monde - adfe Pays-Bas, dirigée par Catherine Libeaut, présidente et conseillère consulaire, poursuit son engagement.

Avec son programme intitulé « Action Emploi et Entrepreneuriat », la section renforce son soutien aux Français et francophones en recherche active : démarches indispensables à une intégration réussie aux Pays-Bas, bénéfice du coaching, stratégie du chercheur d'emploi et des recruteurs, sensibilisation à l'entrepreneuriat et stratégie du créateur d'entreprise... Conjointement, jusqu'à fin décembre 2014, les Français recevant la lettre d'information sont sondés par un questionnaire anonyme pour mieux cerner leur situation et leurs attentes en matière d'emploi et d'entrepreneuriat.

Les sessions du programme lancé en novembre 2014, avec des partenaires, se poursuivront en 2015 sous divers thèmes et dans différentes villes. *Patricia Moerland*



Ils nous ont quittés



Michel Margueron, fondateur de la section d'Abidjan en 1981, ancien administrateur de l'association et membre du Bureau national, ancien élu au Conseil Supérieur des Français de l'Etranger (devenu Assemblée des Français de l'Etranger) pour la circonscription d'Abidjan. Michel a aussi été secrétaire général de la Chambre de commerce et d'industrie d'Abidjan.

Didier Schaub adhérent de longue date de la section de Douala. Avec son épouse, il a créé Doual'art, un centre d'art contemporain qui rayonne dans toute l'Afrique et au-delà. Suivant de liste de Kalliopi Ango Ela, il a été conseiller à l'Assemblée des Français de l'Etranger (AFE) de 2012 à 2014. Il a adhéré à Europe Ecologie Les Verts pour renforcer la dimension politique de son action.





**AVEC LA CFE,
VOUS QUITTEZ
LA FRANCE
SANS QUITTER LA
SÉCURITÉ SOCIALE.**

La Caisse des Français de l'Étranger est le seul organisme à proposer aux expatriés une protection sociale « à la française ». Grâce à elle, les expatriés bénéficient d'une couverture qui s'inscrit dans le cadre des exigences de la Sécurité sociale française.
www.cfe.fr



Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés